

l'indépendance complète de ces corps? Je ne dis pas que le ministre de la Milice a fait comme il l'a dit.

L'hon. sir THOMAS WHITE: Je m'efforcerai d'user d'une sage prudence dans la composition de ces commissions, autant qu'il sera en mon pouvoir, parce que je comprends l'importance des questions qu'ils auront à juger. Il n'y a aucun doute que ces personnes devront occuper une haute position.

M. MACDONALD: J'espère que vous mettrez en pratique les principes prêchés par l'honorable ministre du Commerce?

L'hon. M. GRAHAM: Le ministre aura de la difficulté à trouver des gens haut placés qui ne seront pas d'une façon ou d'une autre atteints par ces taxes. Les hommes d'affaires qui composent déjà quelques commissions du Gouvernement ne conviendraient pas pour celle-ci; les membres de la commission des munitions, par exemple.

L'hon. sir THOMAS WHITE: Ils sont occupés.

L'hon. M. GRAHAM: La raison qui, peut-être, empêche le ministre de taxer le revenu, c'est qu'il va nommer comme membres de ces commissions des gens qui ont des revenus considérables.

Avant que nous adoptions cette résolution, je désire savoir si le ministre persiste toujours dans sa résolution de protéger certaines catégories de citoyens qui ont des revenus considérables, et que cette loi ne taxera aucunement. Même à cette période avancée, je demanderai au ministre s'il ne peut pas trouver le moyen que ces gens portent leur part du fardeau de la taxe de guerre. Par exemple, une personne qui a mis, il y a quelques années, quelques milliers de dollars dans la spéculation sur les terrains, dans une de nos grandes villes et qui, aujourd'hui, vaut un million de dollars.

Il aura fait peut-être un profit de 500 p. 100 sur son argent, mais il n'ajoute rien à la somme totale des affaires du pays, ou à l'amélioration de sa ville; il s'enrichit de l'industrie de ceux qui l'entourent, de l'esprit d'entreprise de ses voisins, qui, eux, seront taxés.

Or, cet homme qui a réalisé 500 p. 100 sur un placement, ne paie rien, tandis que ses voisins qui sont engagés dans l'industrie ne pourront pas faire plus que 7 p. 100 ou 10 p. 100 de profit sans être taxés. Il me semble que sans adopter dans son entier le principe de l'impôt sur le revenu, tel

[M. A. K. Maclean.]

qu'on le comprend, le ministre devrait trouver quelque moyen d'atteindre ces grands spéculateurs dans nos grandes villes parce qu'ils s'enrichissent des efforts de leurs voisins et devraient payer leur part de taxes au Trésor.

La ville de Hamilton n'était pas, il y a quelques années, le grand centre industriel qu'elle est aujourd'hui. Elle est devenue une des ruches ouvrières du Canada, et on peut dire la même chose de Brantford. Ceux qui ont placé leurs capitaux dans l'immeuble dans nos grands centres sont devenus riches, grâce à l'esprit d'entreprise des industriels qui se sont établis autour de leurs terrains. Il me semble donc qu'un parlement comme celui-ci, possédant un ministre des Finances aussi habile, qui veut taxer ceux qui doivent l'être, devrait être capable de rédiger une clause qui atteindrait la classe de spéculateurs dont j'ai parlé. Je ne parle pas des cultivateurs, mais des spéculateurs sur terrains dans nos grandes villes. A Winnipeg par exemple, des gens qui ont acheté des terrains, il y a quelques années, sont devenus riches simplement en se croisant les bras et en laissant travailler leurs voisins qui, par leur industrie, donnaient de la valeur à leurs terrains voisins. Et pourtant ces hommes entreprenants seront taxés, mais le spéculateur qui a fait dix fois plus de profits ne le sera pas. Je demanderai donc au ministre de chercher un moyen qui, sans aller jusqu'à l'impôt sur le revenu, atteindrait ces spéculateurs.

Je suis sûr que le ministre et son personnel ont toute la compétence voulue pour cela, et je crois pouvoir dire que l'on ajouterait ainsi des millions à la somme provenant de cette taxe de guerre. Cela s'appliquerait à ceux qui, plus que les autres, en ont le moyen, et ainsi retournerait au public un argent que l'on a fait en conséquence des efforts de celui-ci.

M. BURNHAM: C'est la première fois depuis quatre ans que, dans cette Chambre, j'ai entendu quelqu'un parlé d'accroissement non acquis. C'est là une question qui évolue depuis un grand nombre d'années et qui, graduellement, s'impose à l'attention du public. Les économistes de la dernière heure ne l'appellent pas de ce nom, mais ils disent l'accroissement dû à la société. Comme l'annonce l'honorable député de Renfrew-Sud (M. Graham), il n'y a pas à douter que le jour où le peuple comprendra que, dans ces opérations, il est le véritable commanditaire, la taxe dont il parle sera imposée. Il est peu douteux